

UQÀM

DÉPARTEMENT
D'HISTOIRE
DE L'ART

www.histoiredelart.uqam.ca

GUIDE DE STAGES
HAM 5850

PRÉPARÉ PAR LA DIRECTION DE L'UNITÉ DE PROGRAMMES
DE PREMIER CYCLE EN HISTOIRE DE L'ART
UQAM

Adopté par le comité de programmes en histoire de l'art
le 23 octobre 2013
et mis à jour le 22 août 2019

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	I
PRÉSENTATION.....	1
DESCRIPTION OFFICIELLE DU STAGE HAM5850.....	2
1. LE STAGE.....	3
1.1 Les objectifs du stage.....	3
1.1.1 Les objectifs généraux.....	3
1.1.2 Les objectifs spécifiques.....	3
1.2 Les principaux types de stages.....	3
1.3 Les principaux types de milieux de stage.....	4
1.4 La durée du stage.....	4
1.5 La rémunération.....	4
2. PROCÉDURE D'ACCEPTATION DU STAGE.....	5
2.1 La recherche d'un milieu de stage.....	5
2.2 Formulation et dépôt d'un projet de stage (Annexe 1).....	5
2.3 Le contrat de confirmation de placement en stage.....	5
2.4 Le contrat pédagogique (Annexe 2).....	6
2.5 Les exigences de l'université face au milieu d'accueil.....	7
2.6 Les exigences du milieu d'accueil.....	7
3. ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE.....	8
3.1 Le rôle et les responsabilités de la tutrice universitaire.....	8
3.2 Le rôle et les responsabilités de la superviseure de stage en milieu professionnel.....	8
3.3 Les modalités d'évaluation du stage.....	9
3.4 Fiches d'évaluation de mi-stage et de fin de stage (annexes 3 et 4).....	9
3.5 Le rapport final de stage.....	9
ANNEXES.....	11
ANNEXE 1 Formulaire de projet de stage.....	12
ANNEXE 2 Formulaire de contrat pédagogique.....	14
ANNEXE 3 Fiche d'évaluation de mi-stage.....	16
ANNEXE 4 Fiche d'évaluation de fin de stage.....	18

PRÉSENTATION

Le baccalauréat en histoire de l'art s'articule autour d'un tronc commun assurant une formation disciplinaire de base et permettant l'apprentissage des principales méthodes et théories de la discipline. Le programme fournit à l'étudiante ou l'étudiant des éléments complémentaires d'ordre pratique qui préparent adéquatement à agir au sein du milieu artistique et culturel. Dans cette optique, le stage professionnel constitue une occasion pour l'étudiante ou l'étudiant de se mettre en situation et de se familiariser avec la diversité des fonctions du milieu artistique et culturel. L'étudiante ou l'étudiant inscrit au baccalauréat en histoire de l'art a la possibilité d'intégrer à sa formation un stage en milieu professionnel de trois crédits.

Le présent guide de stage constitue un outil de référence indispensable à la préparation et à la réalisation du stage et vise à accompagner l'étudiante ou l'étudiant à travers les étapes de son stage. Ce guide comprend également les différents formulaires à remplir par la ou le stagiaire, la tutrice ou le tuteur universitaire et la superviseuse ou le superviseur de stage en milieu professionnel.

DESCRIPTION OFFICIELLE DU STAGE HAM 5850

Description du stage :

Réalisation d'un stage de 120 heures auprès d'un organisme artistique ou culturel. Familiarisation de l'étudiante ou l'étudiant avec la diversité des fonctions d'un milieu professionnel donné. Mise en situation de l'étudiante ou l'étudiant à l'intérieur de la production d'un événement ou d'une manifestation culturelle, dans ses différentes étapes de réalisation. Cette activité a pour but de permettre à l'étudiante ou l'étudiant une meilleure sensibilisation aux milieux de l'histoire de l'art et de la muséologie, ainsi que la mise en pratique des apprentissages du programme et le développement de la réflexion critique sur son activité pratique. Par un encadrement personnalisé de la ou du stagiaire, cette activité l'accompagnera dans le cheminement de réalisation d'un projet en milieu professionnel et l'aidera à préparer au bilan de son intervention.

Conditions d'accès

Avoir réussi 30 crédits du programme (pour les étudiantes et les étudiants du baccalauréat et de la majeure en histoire de l'art); avoir réussi 12 crédits du programme (pour les étudiantes et les étudiants au certificat en muséologie et diffusion de l'art).

Modalité d'enseignement:

- Rencontres individuelles de la ou du stagiaire avec la tutrice ou le tuteur universitaire.
- Rencontre ou conférence téléphonique des partenaires (la ou le stagiaire, la tutrice ou le tuteur universitaire et la superviseure ou le superviseur en milieu de stage).
- Rencontres de groupe visant à développer la réflexion des stagiaires sur leur activité de stage, par des exposés de l'enseignante ou l'enseignant sur l'analyse de la pratique (théories, problématiques, stratégies), et par des présentations et discussions sur les pratiques des stagiaires dans le cadre de séminaires planifiés (à la discrétion de la tutrice ou du tuteur universitaire).
- Ce stage peut s'effectuer aux sessions d'été, d'automne et d'hiver.

Rémunération

Dans les cas où l'organisme d'accueil propose une rémunération, le stage peut être rémunéré. Le stage doit cependant offrir à l'étudiante, l'étudiant une opportunité nouvelle de formation et répondre aux objectifs généraux et spécifiques explicités dans ce guide.

1. LE STAGE

1.1 Les objectifs du stage

1.1.1 Les objectifs généraux

Le stage vise à offrir à l'étudiante ou l'étudiant une formation externe en complémentarité avec son cheminement universitaire en lui permettant de mettre à profit ses acquis méthodologiques et théoriques de manière concrète en milieu professionnel tout en bénéficiant de l'encadrement universitaire. Par cette intégration des aspects théoriques et pratiques, l'étudiante ou l'étudiant est amené à confronter ses connaissances avec la pratique professionnelle et à développer des aptitudes et stratégies professionnelles pour mener à bien son projet de stage.

1.1.2 Les objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, le stage vise à :

1. Comprendre l'historique, la mission, les buts et objectifs d'un organisme culturel afin d'en saisir la dynamique interne, la situation socioculturelle et la structuration idéologique.
2. Acquérir des connaissances liées à la réalité et au fonctionnement d'un milieu professionnel donné.
3. Se familiariser avec les différentes fonctions liées à l'histoire de l'art ou la muséologie dans un environnement professionnel.
4. Développer des aptitudes professionnelles (sens de l'autonomie, de l'initiative et des responsabilités) en situation concrète en relation avec le contenu disciplinaire.
5. Énoncer et hiérarchiser ses objectifs d'intervention en les ajustant aux priorités de l'organisme d'accueil.
6. Mener à terme son plan d'action en respectant le mandat et l'échéancier et en mobilisant les ressources nécessaires en vue de la réalisation de ses objectifs de stage.
7. Favoriser la réflexion synthétique et critique sur l'intervention en milieu professionnel.

1.2 Les principaux types de stages

Selon ses intérêts et ses objectifs de formation, l'étudiante ou l'étudiant choisira son environnement de stage en tenant compte de la diversité des types de stage. En voici les principaux exemples :

- Stage lié à la conservation et l'archivage (tâches liées à la conservation, la manipulation, la description, la sélection, l'acquisition des objets).
- Stage lié aux expositions et à la diffusion (tâches liées aux différentes étapes de la préparation d'une exposition : recherche, rédaction, accrochage, financement).

- Stage lié à l'animation et l'éducation (tâches liées aux visites commentées, aux communications avec les publics, à la production d'informations écrites et audiovisuelles).
- Stage lié à l'organisation d'événements culturels (tâches liées à la recherche d'artistes et de commandites, à la planification de la programmation, au recrutement de personnel, à la rédaction d'un bilan).

1.3 Les principaux types de milieux de stage

Selon ses intérêts et ses objectifs de formation, l'étudiante ou l'étudiant choisira son environnement de stage en tenant compte de la diversité des types de milieux de stage.

En voici les principaux exemples :

- Le réseau des musées.
- Le réseau des maisons de la culture.
- Le réseau des centres culturels et centres d'interprétation.
- Le réseau des centres d'exposition.
- Le réseau des centres d'artistes.
- Le réseau des galeries privées ou subventionnées.
- Le domaine de l'édition et des revues culturelles.
- Le réseau des médias culturels.

1.4 La durée du stage

Le stage est d'une durée de 120 heures non rémunérées et doit préférablement se dérouler à l'intérieur d'un trimestre (été, automne ou hiver).

1.5 La rémunération

Le stage peut être rémunéré. C'est cependant la responsabilité de l'étudiante ou de l'étudiant de trouver un organisme artistique ou culturel prêt à l'accueillir dans ces conditions. En outre, il n'est pas permis de faire valider comme stage une expérience antérieure d'emploi. Un stage rémunéré doit offrir à l'étudiante, l'étudiant une opportunité nouvelle de formation, répondre aux objectifs généraux et spécifiques explicités dans ce guide et faire l'objet des mêmes procédures d'acceptation, dont de recevoir en amont l'approbation de la tutrice ou du tuteur universitaire. Voir aussi la section 2.3.

2. PROCÉDURE D'ACCEPTATION DU STAGE

2.1 La recherche d'un milieu de stage

L'étudiante ou l'étudiant qui remplit les conditions d'accès de son programme et qui souhaite entreprendre un stage doit concevoir un projet de stage qui concilie ses besoins individuels de formation avec les attentes d'un organisme d'accueil. L'étudiante ou l'étudiant pourra solliciter les organismes culturels qui l'intéressent en leur proposant un projet de stage ou répondre aux offres de stage diffusées par les organismes d'accueil. C'est l'étudiante ou l'étudiant qui est responsable de faire les démarches auprès des milieux envisagés et de choisir celui qui lui convient le mieux. L'étudiante ou l'étudiant pourra aussi recevoir les conseils de la tutrice ou du tuteur universitaire concernant son choix de stage.

En vue de son acceptation comme stagiaire par l'organisme, l'étudiante ou l'étudiant doit faire parvenir son dossier de projet de stage, préalablement approuvé par la tutrice ou le tuteur universitaire (voir ci-après). Une rencontre ou conférence téléphonique se tient entre l'étudiante ou l'étudiant et la superviseuse ou le superviseur de stage en milieu professionnel.

2.2 Formulation et dépôt d'un projet de stage (Annexe 1)

L'étudiante ou l'étudiant doit concevoir un projet de stage en fonction de ses besoins individuels au plan disciplinaire en vue d'acquérir une compétence théorique et pratique, mais aussi en tenant compte des besoins de l'organisme d'accueil. Pour faire approuver son projet de stage par la tutrice ou le tuteur universitaire, l'étudiante ou l'étudiant doit soumettre un dossier comprenant :

- Le formulaire de projet de stage (Annexe 1) dûment rempli et signé.
- Une lettre de motivation signée par l'étudiante ou l'étudiant dans laquelle elle ou il :
 - précise les raisons personnelles et professionnelles de son choix du milieu de stage;
 - relate son parcours académique en histoire de l'art en faisant ressortir les connaissances acquises pour le milieu dans lequel le stage est envisagé;
 - énonce les objectifs d'apprentissage visés par le stage avec une description de l'approche ou de la méthode utilisée pour atteindre ces objectifs;
- Un curriculum vitae.

2.3 Le contrat de confirmation de placement en stage

Il s'agit d'un contrat formel soumis par l'Université qui doit être rempli par l'étudiante ou l'étudiant dès la confirmation du stage et signé par toutes les parties (milieu professionnel, stagiaire, Université). Il officialise la présence de la ou du stagiaire dans le milieu professionnel. Par ce contrat, le milieu de stage devient en quelque sorte une extension de l'Université.

Le formulaire de « Confirmation de placement en stage » peut être obtenu auprès de la tutrice ou du tuteur universitaire ou auprès de la direction des programmes de premier cycle en histoire de l'art et doit absolument être rempli et signé.

Dans le cas où le stage est non rémunéré, la ou le stagiaire continue ainsi de bénéficier du même programme d'assurance que lorsque les cours sont suivis à l'Université. Dans le cas où le stage est rémunéré, c'est à l'organisme d'accueil qu'appartient la responsabilité de fournir cette protection. Il faut alors cocher « oui » dans la section du formulaire intitulée « Stages en cours d'emploi ».

2.4 Le contrat pédagogique (Annexe 2)

Le contrat pédagogique est un contrat tripartite entre l'organisme d'accueil, l'étudiante ou l'étudiant et l'Université. En signant le contrat pédagogique l'étudiante ou l'étudiant énonce les niveaux d'apprentissage visés et s'engage à réaliser le plan de travail qui a été élaboré de concert avec le milieu d'accueil. En retour, la superviseure ou le superviseur en milieu professionnel confirme qu'elle ou il est en mesure de satisfaire les attentes de la stagiaire ou du stagiaire et s'engage à lui apporter son soutien dans la réalisation des apprentissages qui y sont formulés. La tutrice ou le tuteur universitaire, pour sa part, s'assure que ces apprentissages satisfont les exigences de qualité de niveau universitaire. Ensemble, les trois parties concernées s'entendent sur la nature des mandats confiés à l'étudiante ou l'étudiant en stage devant rendre possibles ces apprentissages.

Le contrat pédagogique doit être rempli et signé par toutes les parties et être accompagné d'un programme de stage (de trois à quatre pages), lequel comprend :

- Une courte présentation de l'organisme d'accueil et de son mandat.
- Une présentation des objectifs précis, de la méthodologie applicable, d'un échéancier et d'une prévision des résultats attendus.
- Une énonciation formelle des mandats et responsabilités de la ou du stagiaire ainsi que des moyens et ressources mis à sa disposition pour les réaliser.
- Une description détaillée des tâches de la ou du stagiaire.
- Au moins un objectif d'apprentissage pour chacun des trois types de savoirs visés par l'expérience du stage :
 - savoir-penser (objectifs en termes de connaissances plus théoriques et générales);
 - savoir-faire (objectifs en termes de connaissances plus techniques ou pratiques);
 - savoir-être (objectif en termes de qualités professionnelles particulières à développer ou à consolider);

Le contrat pédagogique permettra, lors de la rédaction du rapport final, de faire un bilan des apprentissages effectivement réalisés conformément au projet initial ou modifiés en cours de stage.

2.5 Les exigences de l'université face au milieu d'accueil

Afin de permettre à l'étudiante ou l'étudiant d'atteindre ses objectifs d'apprentissage et de parfaire ses connaissances par une expérience réelle en milieu de travail, l'Université exige qu'une personne soit désignée dans le milieu d'accueil pour encadrer et évaluer la ou le stagiaire pour toute la durée du stage et agir comme personne-ressource auprès de la tutrice ou du tuteur universitaire et de la direction du programme.

2.6 Les exigences du milieu d'accueil

L'étudiante ou l'étudiant doit concevoir un projet de stage en fonction des activités courantes des organismes d'accueil et s'inscrire dans les objectifs de celles-ci. La ou le stagiaire sera présent dans l'organisme selon les horaires réguliers du personnel et sera traitée comme une personne à l'emploi de l'organisme, n'ayant par contre aucune rémunération. La ou le stagiaire effectuera, sous la supervision de la superviseuse ou du superviseur de stage et de la tutrice ou du tuteur universitaire, les activités d'apprentissage énoncées dans son programme de stage.

3. ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE

3.1 Le rôle et les responsabilités du tutorat universitaire

Le tutorat est assumé par un membre du corps enseignant (professeures, professeurs et personnes chargées de cours) accrédité à enseigner dans le programme de baccalauréat en histoire de l'art. La tutrice ou le tuteur a la responsabilité du suivi académique et de l'encadrement pédagogique des étudiantes et des étudiants, avant et pendant leur stage ainsi que lors de la rédaction du rapport.

La personne responsable du tutorat :

- assiste et conseille l'étudiante ou l'étudiant dans la rédaction de son projet de stage et évalue la pertinence du choix du milieu de stage;
- rencontre l'étudiante ou l'étudiant aussi souvent que nécessaire pour assurer un encadrement pédagogique et académique suivi et soutenu dans les différentes étapes de son stage;
- conseille l'étudiante ou l'étudiant sur la façon de tenir compte des exigences du milieu professionnel et de résoudre tout problème pouvant survenir durant le stage;
- prend obligatoirement contact avec la superviseure ou le superviseur en milieu professionnel au début et à la mi-stage et peut, si cette décision s'avère nécessaire, se rendre sur les lieux du stage;
- procède à l'évaluation à la fin du stage.

3.2 Le rôle et les responsabilités de la supervision de stage en milieu professionnel

La supervision de stage en milieu professionnel est assurée par une personne qui a la responsabilité d'encadrer la ou le stagiaire sur le terrain et de lui fournir les conditions nécessaires pour l'atteinte des objectifs d'apprentissage et des exigences académiques du stage. La supervision en milieu de stage s'engage à assurer à la ou au stagiaire 120 heures de travail réparties sur une session, selon un horaire harmonisé avec les impératifs du milieu et les disponibilités de la ou du stagiaire. Si la durée du stage dépasse les 120 heures exigées par le programme, c'est la ou le stagiaire qui en assume toute la responsabilité. En aucun cas le nombre d'heures excédentaires ne peut compter pour un deuxième stage.

La personne responsable de la supervision en milieu professionnel :

- est responsable du bon déroulement du stage en plaçant la ou le stagiaire dans des conditions favorables au travail et à la formation;
- participe avec l'université à l'organisation du stage et à l'atteinte des objectifs de formation visés dans le projet de stage;
- doit répondre auprès de l'Université du travail de la ou du stagiaire et contacter la tutrice ou le tuteur universitaire en cas de problèmes qui pourraient survenir en cours de stage;

- doit prévoir des rencontres d'encadrement et de soutien avec la ou le stagiaire et se rendre disponible, au besoin, pour une ou des rencontres avec la tutrice ou le tuteur universitaire, en présence de la ou du stagiaire, durant le stage;
- assure au nom de l'organisme d'accueil l'évaluation du travail réalisé par la ou le stagiaire en remplissant les formulaires d'évaluation au milieu et à la fin du stage.

3.3 Les modalités d'évaluation du stage

10% Démarche de placement et remise de tous les documents et annexes.

15% Fiche de mi-stage (à remplir par la superviseure ou le superviseur en milieu professionnel et à transposer en notation littérale par la tutrice ou le tuteur universitaire).

35% Fiche de fin de stage (à remplir la superviseure ou le superviseur en milieu professionnel et à transposer en notation littérale par la tutrice ou le tuteur universitaire).

40% Rapport de fin de stage (à corriger par la tutrice ou le tuteur universitaire).

3.4 Fiches d'évaluation de mi-stage et de fin de stage (annexes 3 et 4) La superviseure ou le superviseur en milieu de stage remplit deux formulaires d'évaluation, au milieu et à la fin du stage (annexes 3 et 4), lui permettant de formaliser son point de vue sur la qualité du travail de la ou du stagiaire, sur ses forces et faiblesses personnelles et professionnelles. La superviseure ou le superviseur en milieu de stage et la ou le stagiaire sont invités à profiter de ces occasions pour échanger verbalement sur le contenu de ces évaluations avant de les remettre à la tutrice ou au tuteur universitaire. Ces deux formulaires d'évaluation permettent à la superviseure ou au superviseur en milieu professionnel de contribuer à l'évaluation de la ou du stagiaire sans toutefois porter la responsabilité de noter la ou le stagiaire, responsabilité qui revient exclusivement à la tutrice ou au tuteur universitaire.

La grille d'évaluation de mi-stage met l'accent sur :

- l'intégration de la ou du stagiaire dans l'organisme;
- l'organisation de son travail;
- l'identification de problèmes.

La grille d'évaluation de fin de stage met l'accent sur :

- l'atteinte des objectifs prévus au contrat pédagogique;
- les capacités professionnelles d'ensemble de la ou du stagiaire;
- la résolution de problèmes.

3.5 Le rapport final de stage

Le stage se complète par la rédaction d'un rapport de stage équivalent aux travaux requis dans les cours du baccalauréat en histoire de l'art. Il consiste en un texte suivi

d'une douzaine de pages imprimées à un interligne et demi, avec introduction, développement et conclusion, et comportant une table des matières et une bibliographie / médiagraphie (non comptabilisées dans la pagination). Le rapport de stage doit se conformer en tous points aux prescriptions du *Guide de présentation d'un travail écrit à l'usage des étudiant.e.s des programmes de 1^{er} cycle en histoire de l'art*.

Le rapport final consiste à articuler une réflexion sur les réalisations du stage, nourrie par des instruments théoriques et méthodologiques que l'étudiante ou l'étudiant aura acquis durant ses rencontres (individuelles et collectives) avec la tutrice ou le tuteur universitaire et dans ses lectures. En plus de rendre compte des activités de la ou du stagiaire, le rapport doit être un lieu de réflexion critique qui replace le travail effectué dans un contexte conceptuel plus large. Le rapport de stage vise également à analyser de manière structurée et rigoureuse l'expérience du stage dans tous ses aspects : pédagogique, professionnel, personnel, relationnel, etc.

Le rapport final de stage comprend les éléments suivants :

- Une présentation de l'organisme et des conditions dans lesquelles s'est déroulé le stage.
- Un exposé écrit s'appuyant sur un journal de bord qui décrit les activités et les tâches réalisées pendant le stage.
- Une évaluation de l'expérience de stage de la ou du stagiaire: apprentissages réalisés et atteinte des objectifs en fonction du projet de stage et du contrat pédagogique.
- Une réflexion à caractère historique ou théorique sur le sujet du stage réalisé ou sur un aspect de la pratique de l'histoire de l'art en milieu professionnel en lien avec le stage réalisé. Cette section du travail doit faire au moins 50 % du rapport final et être ancrée dans une recherche approfondie.

Le rapport final est remis à la tutrice ou au tuteur universitaire qui a encadré le stage dans un délai d'un mois après la fin du stage. La mention « échec » apparaîtra au dossier de l'étudiante ou de l'étudiant si ce délai excède quatre mois.

ANNEXES

ANNEXE 1 Formulaire de projet de stage (à remplir par la ou le stagiaire et à signer par la tutrice ou le tuteur universitaire)

ANNEXE 2 Formulaire de contrat pédagogique (à remplir par la ou le stagiaire et par la superviseure ou le superviseur en milieu de stage; à faire signer par la tutrice ou le tuteur universitaire et par la directrice ou le directeur des programmes de premier cycle en histoire de l'art)

ANNEXE 3 Fiche d'évaluation de mi-stage (à remplir par la superviseure ou le superviseur en milieu de stage)

ANNEXE 4 Fiche d'évaluation de fin de stage (à remplir par la superviseure ou le superviseur en milieu de stage)

ANNEXE 1 Formulaire de projet de stage
(à remplir par l'étudiant-e et à signer par le, la tuteur-trice universitaire)

IDENTIFICATION DE L'ÉTUDIANT-E

Nom de l'étudiant-e :	
Code permanent :	
Adresse :	
Téléphone :	
Courriel UQAM:	

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME D'ACCUEIL

Nom de l'organisme :	
Adresse :	
Personne à contacter :	
Téléphone :	
Courriel :	

SECTION À REMPLIR PAR L'ÉTUDIANT-E

J'ai déjà contacté l'organisme à propos de ce projet de stage :

- Oui
- Non

J'ai reçu un accord verbal de l'établissement :

- Oui
- Non

Si oui : Dates prévues de début et de fin du stage : _____

Signature de l'étudiant-e	
Date	

SECTION À REMPLIR PAR LE, LA TUTEUR-TRICE UNIVERSITAIRE

J'ai reçu le dossier complet de projet de stage :

- Oui
- Non

J'approuve le projet de stage :

- Oui
- Non

Commentaires (si nécessaires) :

Signature du, de la tuteur-trice	
Date	

Formulaire de projet de stage (suite)

L'étudiante, l'étudiant doit concevoir un projet de stage en fonction de ses besoins individuels au plan disciplinaire en vue d'acquérir une compétence théorique et pratique, mais aussi en tenant compte des besoins de l'organisme d'accueil. Pour faire approuver son projet de stage par la tutrice, le tuteur universitaire, l'étudiante, l'étudiant doit soumettre un dossier comprenant :

- Le formulaire de projet de stage (Annexe 1) dûment rempli et signé.
- Une lettre de motivation signée par l'étudiante, l'étudiant dans laquelle elle ou il :
 - précise les raisons personnelles et professionnelles de son choix du milieu de stage;
 - relate son parcours académique en histoire de l'art en faisant ressortir les connaissances acquises pour le milieu dans lequel il ou elle souhaite faire son stage;
 - énonce les objectifs d'apprentissage visés par le stage avec une description de l'approche ou de la méthode utilisée pour atteindre ces objectifs.
- Un *curriculum vitae*.

ANNEXE 2 Formulaire de contrat pédagogique

(à remplir par l'étudiant-e et par le, la superviseur-e en milieu de stage; à faire signer par le, la tuteur-trice universitaire et par le, la directeur-trice des programmes de premier cycle)

IDENTIFICATION DE L'ÉTUDIANT-E

Nom de l'étudiant-e :			
Code permanent :		Code de programme	
Session du stage		Sigle du stage :	
Adresse			
Téléphone :		Courriel UQAM :	

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME D'ACCUEIL

Nom de l'organisme :			
Adresse :			
Superviseur-e de stage :		Titre :	
Téléphone :		Courriel :	

IDENTIFICATION DU, DE LA TUTEUR-TRICE UNIVERSITAIRE

Nom du, de la tuteur-trice :			
Téléphone :		Courriel :	

PROJET DE STAGE

Date de début du stage :			
Date de fin de stage :			
Horaire :			
Nombre d'heures par semaine :		Nombre d'heures total :	

SIGNATURE DE L'ENTENTE

Signature du, de la superviseur-e de stage	
Date	

Signature du, de la stagiaire	
Date	

Signature du, de la tuteur-trice universitaire	
Date	

Signature de la direction de programmes	
Date	

Suite au verso

Formulaire de contrat pédagogique (suite)

Le contrat pédagogique doit être rempli et signé par toutes les parties et être accompagné d'un programme de stage (de trois à quatre pages), lequel comprend :

- Une courte présentation de l'organisme d'accueil et de son mandat.
- Une présentation des objectifs précis, de la méthodologie applicable, d'un échéancier et d'une prévision des résultats attendus.
- Une énonciation formelle des mandats et responsabilités du, de la stagiaire ainsi que des moyens et ressources mis à sa disposition pour les réaliser.
- Une description détaillée des tâches du, de la stagiaire.
- Au moins un objectif d'apprentissage pour chacun des trois types de savoirs visés par l'expérience du stage :
 - savoir-penser (objectifs en termes de connaissances plus théoriques et générales);
 - savoir-faire (objectifs en termes de connaissances plus techniques ou pratiques);
 - savoir-être (objectifs en termes de qualités professionnelles particulières à développer ou à consolider).

ANNEXE 3 Fiche d'évaluation de mi-stage

(à remplir par le, la superviseur-e en milieu de stage et à retourner au, à la tuteur-trice universitaire)

IDENTIFICATION DE L'ÉTUDIANT-

Nom de l'étudiant-e:	
Code permanent :	
Adresse :	
Téléphone :	
Courriel UQAM:	

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME D'ACCUEIL

Nom de l'organisme :	
Adresse :	
Personne à contacter :	
Téléphone :	
Courriel :	

PREMIÈRE PARTIE

Sur une échelle de 1 à 5 (de faible à excellent), évaluez le travail du, de la stagiaire en tenant compte des éléments suivants :

1. Fonctionnement

- 1.1 Le, la stagiaire est ponctuel-le et disponible : 1 2 3 4 5 n/a
1.2 Le, la stagiaire fait preuve d'initiative : 1 2 3 4 5 n/a
1.3 Le, la stagiaire se montre autonome : 1 2 3 4 5 n/a
1.4 Le, la stagiaire sait s'adapter
à des situations imprévues : 1 2 3 4 5 n/a

Commentaires (au besoin) :

2. Implication

- 2.1 Le, la stagiaire est engagé-e activement dans
ce stage : 1 2 3 4 5 n/a
2.2 Le, la stagiaire se montre curieux-se
et intéressé-e : 1 2 3 4 5 n/a
2.3 Le, la stagiaire se montre réceptif-ive
à vos commentaires et suggestions : 1 2 3 4 5 n/a

Commentaires (au besoin) :

3. Relation avec les pairs

3.1 Le, la stagiaire s'intègre bien au milieu de stage:	1	2	3	4	5	n/a
3.2 Le, la stagiaire est capable de travailler en équipe :	1	2	3	4	5	n/a
3.3 Le, la stagiaire vous consulte quant au déroulement du stage	1	2	3	4	5	n/a

Commentaires (au besoin) :

4. Habiletés professionnelles

4.1 Le, la stagiaire démontre des connaissances disciplinaires suffisantes:	1	2	3	4	5	n/a
4.2 Le, la stagiaire organise et planifie bien son travail :	1	2	3	4	5	n/a
4.3 Le, la stagiaire accomplit les tâches dans un délai raisonnable :	1	2	3	4	5	n/a
4.4 Le, la stagiaire a le souci du travail bien fait :	1	2	3	4	5	n/a

Commentaires (au besoin) :

SECONDE PARTIE

5. Intégration

5.1 Selon vous, comment le, la stagiaire s'adapte-t-il, elle au milieu de stage?

5.2 Selon vous, quelles sont les difficultés rencontrées par le, la stagiaire? Quelles mesures seraient appropriées pour l'aider à les surmonter?

Signature du, de la superviseur-e _____ Date _____

ANNEXE 4 Fiche d'évaluation de fin de stage

(à remplir par le, la superviseur-e en milieu de stage et à retourner au, à la tuteur-trice universitaire)

IDENTIFICATION DE L'ÉTUDIANT-

Nom de l'étudiant-e :	
Code permanent :	
Adresse :	
Téléphone :	
Courriel UQAM :	

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME D'ACCUEIL

Nom de l'organisme :	
Adresse :	
Personne à contacter :	
Téléphone :	
Courriel :	

PREMIÈRE PARTIE

Sur une échelle de 1 à 5 (de faible à excellent), évaluez le travail du, de la stagiaire en tenant compte des éléments suivants :

1. Fonctionnement

1.1 Le, la stagiaire a été ponctuel-le et disponible :	1	2	3	4	5	n/a
1.2 Le, la stagiaire a fait preuve d'initiative :	1	2	3	4	5	n/a
1.3 Le, la stagiaire s'est montré-e autonome :	1	2	3	4	5	n/a
1.4 Le, la stagiaire a su s'adapter à des situations imprévues :	1	2	3	4	5	n/a

Commentaires (au besoin) :

2. Implication

2.1 Le, a stagiaire s'est engagé-e activement dans ce stage :	1	2	3	4	5	n/a
2.2 Le, la stagiaire s'est montré-e curieux-se et intéressé-e :		1	2	3	4	5
n/a						
2.3 Le, la stagiaire s'est montré-e réceptif-tive à vos commentaires et suggestions :	1	2	3	4	5	n/a

Commentaires (au besoin) :

3. Relation avec les pairs

3.1 Le, la stagiaire s'est bien intégré-e au milieu de stage:	1	2	3	4	5	n/a
3.2 Le, la stagiaire s'est montré-e capable de travailler en équipe :	1	2	3	4	5	n/a
3.3 Le, la stagiaire vous a consulté-e quant au déroulement du stage :	1	2	3	4	5	n/a
3.4 Le, la stagiaire a respecté ses engagements du contrat pédagogique :	1	2	3	4	5	n/a

Commentaires (au besoin) :

4. Habiletés professionnelles

4.1 Le, la stagiaire a démontré des connaissances disciplinaires suffisantes:	1	2	3	4	5	n/a
4.2 Le, la stagiaire a bien organisé et planifié son travail :	1	2	3	4	5	n/a
4.3 Le, la stagiaire a accompli les tâches dans un délai raisonnable :	1	2	3	4	5	n/a
4.4 Le, la stagiaire a eu le souci du travail bien fait :	1	2	3	4	5	n/a
4.5 Le, la stagiaire a su résoudre adéquatement les problèmes qui ont pu survenir :	1	2	3	4	5	n/a

Commentaires (au besoin) :

SECONDE PARTIE

5. Apprentissages réalisés

5.1 Selon vous, les objectifs énoncés dans le contrat pédagogique correspondent-ils aux apprentissages réalisés par le, la stagiaire?

5.2 Quelles compétences lui reste-t-il à acquérir pour compléter sa formation dans la discipline du stage?

6. Appréciation globale

6.1 Selon vous, quelles ont été les difficultés rencontrées par le, la stagiaire? Et comment a-t-il, elle tenté de les régler?

6.2 Quels sont les points forts du, de la stagiaire?

6.3 Avez-vous d'autres commentaires à formuler sur votre expérience avec ce, cette stagiaire?

7. Autre

7. Avez-vous des commentaires et suggestions en vue d'améliorer l'intégration de stagiaires en provenance d'histoire de l'art?

Signature du, de la superviseur-e _____ Date _____